

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 MAI 2020

Date de la convocation :

19 mai 2020

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9

- présents : 9

- votants : 9

L'an deux mil vingt, le 26 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENault, M. POCHE

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : M. POCHE

D2020-10 : PARTICIPATION POUR LES ENFANTS SCOLARISE HORS COMMUNE

La commune de Segré-en-Anjou-Bleu prend en charge sur son budget l'avance de la totalité des frais de fonctionnement pour les enfants hors commune scolarisés dans ses écoles publiques, à charge pour elle de récupérer auprès de chaque commune sa participation établie par l'Inspection de l'Education Nationale.

2 enfants de la commune fréquentent les écoles publiques de Segré-en-Anjou-Bleu en classe de maternelle.

Pour l'année scolaire 2019/2020, les frais de fonctionnement pour un élève de maternel s'élèvent à 1 433.41 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCORTE de participer aux frais de scolarité des enfants fréquentant un établissement extérieur d'un montant de 2 866.82 € pour l'année 2019/2020.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 28 mai 2020
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20200526-D2020-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

